

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2469

9 octobre 2008

### SOMMAIRE

Active Security Company S.à.r.l. ....	118471	Lux Pol .....	118475
Alaurin Investments S.A. ....	118489	Lux Pol S.à r.l. ....	118475
Anchor Sub Funding S.à.r.l. ....	118474	MARAN Lux .....	118469
Aquacartis International S.A. ....	118469	Marstrand S.à r.l. ....	118476
BAEK SICAV FIS .....	118476	McKesson Information Solutions Capital S.à r.l. ....	118477
Boomrang .....	118475	McKesson Information Solutions Capital S.à r.l. ....	118478
Brands Tobac S.à r.l. ....	118468	McKesson Information Solutions Finance S.à r.l. ....	118478
Café Terminus S.à r.l. ....	118467	McKesson Information Solutions Finance S.à r.l. ....	118477
Cairo Participations S.A. ....	118476	McKesson Information Solutions Holdings II S.à r.l. ....	118477
Captiva 2 KQ Holding S.à r.l. ....	118472	McKesson International Holdings V S.à r.l. .....	118478
Cemarlux S.A. ....	118474	Medic-Ambulance S.à r.l. ....	118469
Cofino Crans S.A. ....	118477	MH Germany Property XIII S.à r.l. ....	118489
Cofino Crans S.A. ....	118478	MH Germany Property XXII S.à r.l. ....	118497
Colonnade Holdco N° 10 S.A. ....	118468	M Immobilier .....	118474
De Beers Ukraine Prospecting S.A. ....	118471	Mykonos S.A. ....	118472
DVD SHOP Lux/Comptoir Luxembourg- geois de l'Audiovisuel .....	118466	Ni Film .....	118473
Dyna Properties S.à r.l. ....	118470	Noir I S.à r.l. ....	118469
Edept II S.à r.l. ....	118498	Nomeco S.A. ....	118472
EFP Luxembourg S.à r.l. ....	118497	Northern Light Group SA .....	118471
Fanlux (International) S.A. ....	118473	Orangefield Trust (Luxembourg) S.A. ..	118470
Feston Investissements S.A. ....	118466	PB Compass Real Estate Fin-Holding (So- parfi) .....	118475
First Baltic Property S.A. ....	118473	PB Cumbrian Real Estate Fin-Holding (So- parfi) .....	118475
Galler International SA .....	118471	Portofino Trust Inc. ....	118473
Goeres S.à r.l. ....	118512	Prop. Invest Finance S.A. ....	118467
GS Tele II S.à r.l. ....	118505	REO Rhoenblick, S. à r.l. ....	118479
GS Tele VI S.à r.l. ....	118490	SDV (Luxembourg) S.A. ....	118476
Haek SICAV FIS .....	118475	SmartStream Acquisitions S.à r.l. ....	118466
Helium Investment S.C.A. ....	118468	Vanessa Boutique S.à r.l. ....	118505
Helium Syndication S.C.A. ....	118467	Windle Consulting S.à r.l. ....	118470
Infosec S.A. ....	118497		
International Medical Centre Group S.A. .....	118479		
Investors Trust S. à r.l. ....	118474		
Lehman Brothers Helsinki Holdings S.à r.l. .....	118512		
Librefort A.G. ....	118512		

**SmartStream Acquisitions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 118.408.

Constituée par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 8 août 2006, acte publié au Mémorial C no 1831 du 29 septembre 2006.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SmartStream Acquisitions S.à r.l.*  
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2008123015/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2008, réf. LSO-CU06896. - Reçu 24,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080143525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

---

**Feston Investissements S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 65.031.

Constituée en date du 12 juin 1998 par-devant M<sup>e</sup> Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), acte publié au Mémorial C no 657 du 16 septembre 1998, modification des statuts pour la dernière fois par acte du même notaire en date du 29 décembre 2000, publié au Mémorial C n<sup>o</sup> 606 du 7 août 2001.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour FESTON INVESTISSEMENTS S.A.*  
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2008123014/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2008, réf. LSO-CU06898. - Reçu 24,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080143529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

---

**DVD SHOP Lux/Comptoir Luxembourgeois de l'Audiovisuel, Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 69.058.

**LIQUIDATION JUDICIAIRE**

Par jugement rendu en date du 22 octobre 2007, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

DVD SHOP Lux/ Comptoir Luxembourgeois de l'Audiovisuel S.A., avec siège social au 38, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, dénoncé en date du 24 avril 2002.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Isabelle Jung, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et a désigné comme liquidateur Maître Christophe Balthazard, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire déclaration de leurs créances avant le 9 novembre 2007 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme  
Christophe Balthazard  
*Le liquidateur*

Référence de publication: 2008123254/5499/21.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2008, réf. LSO-CU07897. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080143175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

---

**Café Terminus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 426, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 59.697.

---

**LIQUIDATION JUDICIAIRE**

Par jugement rendu en date du 22 octobre le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

Café Terminus S.à r.l., avec siège social au 426, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Isabelle Jung, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et a désigné comme liquidateur Maître Christophe Balthazard, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire déclaration de leurs créances avant le 9 novembre 2007 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

Christophe Balthazard

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2008123261/5499/21.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2008, réf. LSO-CU07888. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080143168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

---

**Prop. Invest Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 106.623.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 16 février 2005, acte publié au Mémorial C no 679 du 11 juillet 2005.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour PROP. INVEST FINANCE S.A.*

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

*Signatures*

Référence de publication: 2008123016/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2008, réf. LSO-CU06886. - Reçu 20,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080143522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

---

**Helium Syndication S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 124.148.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil de Surveillance tenue au siège social à Luxembourg, le 8 août 2008*

Le Conseil de Surveillance accepte la démission de Mr Jurgen M. J. Borgt domicilié au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, de son poste de Membre du Conseil de Surveillance de la compagnie, et accepte la nomination de Mrs Petronella J. S. Dunselman, domiciliée au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, en vue de son remplacement au poste de Membre du Conseil de Surveillance, et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 08 août 2008.

Pour extrait conforme

*Signature*

Référence de publication: 2008123128/8548/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2008, réf. LSO-CU07195. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080143531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

---

**Colonnade Holdco N° 10 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 124.915.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 10 janvier 2007, acte publié au Mémorial C no 809 du 8 mai 2007.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Colonnade Holdco N° 10 S.A.*

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008123017/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2008, réf. LSO-CU06882. - Reçu 34,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080143519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

**Helium Investment S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.  
R.C.S. Luxembourg B 123.981.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil de Surveillance tenue au siège social à Luxembourg, le 8 août 2008*

Le Conseil de Surveillance accepte la démission de Mr Jurgen M. J. Borgt, domicilié au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, de son poste de Membre du Conseil de Surveillance de la compagnie, et accepte la nomination de Mrs Petronella J. S. Dunselman, domicilié au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550, Luxembourg, en vue de son remplacement au poste de Membre du Conseil de Surveillance, et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 08 août 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008123132/8548/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2008, réf. LSO-CU07200. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080143520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

**Brands Tobac S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.  
R.C.S. Luxembourg B 68.871.

**LIQUIDATION JUDICIAIRE**

Par jugement rendu en date du 22 octobre 2007, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

Brands Tobac S.à r.l., avec siège social au 19, rue de l'Industrie, L-8069 Bertrange, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Isabelle Jung, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et a désigné comme liquidateur Maître Christophe Balthazard, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire déclaration de leurs créances avant le 9 novembre 2007 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

Christophe Balthazard

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2008123268/5499/21.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2008, réf. LSO-CU07891. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080143170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

**Medic-Ambulance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6450 Echternach, 40, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 106.254.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 23. September 2008.

*Für die Gesellschaft*

Jean SECKLER

*Notar*

Référence de publication: 2008123085/231/13.

(080143054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

---

**Aquacartis International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.  
R.C.S. Luxembourg B 117.686.

Le soussigné Pascal Robinet, demeurant 5, rue d'Arlon, L-7412 BOUR, déclare démissionner du mandat d'administrateur de votre société avec effet immédiat

Luxembourg, le 12 août 2008.

Pascal Robinet.

Référence de publication: 2008123172/7378/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2008, réf. LSO-CU08070. - Reçu 89,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080143409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

---

**MARAN Lux, Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R.C.S. Luxembourg B 101.464.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour MARAN LUX S.A.*

Romain Thillens / Nour-Eddin Nijar

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2008123184/565/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06613. - Reçu 28,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080143001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

---

**Noir I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.  
R.C.S. Luxembourg B 112.927.

Le gérant David Karp, avec adresse privée ou professionnelle à 87, Walker House, Mary Street, KY - KY1-9002 George Town a changé son adresse pour 8 Sound Shore Drive, Greenwich, CT 06830 USA.

Luxembourg, le 16 septembre 2008.

ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.

*Signatures*

Référence de publication: 2008123533/751/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2008, réf. LSO-CU05449. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080143089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

---

**Dyna Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: NOK 2.000.000,00.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 113.439.

Le bilan de dissolution au 10 septembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2008.

*Pour Dyna Properties Sàrl*

Luxembourg International Consulting S.A.

Signature

Référence de publication: 2008123186/536/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06445. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080142987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

**Windle Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 119.314.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2008.

*Pour Windle Consulting Sàrl*

Luxembourg International Consulting S.A.

Signature

Référence de publication: 2008123190/536/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06432. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080142978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

**Orangefield Trust (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 28.967.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 mai 2008*

- L'Assemblée ratifie la cooptation en tant qu'administrateur de Monsieur Eelko Bronkhorst, manager, avec adresse professionnelle 140, Teleportboulevard à NL-1043 EJ Amsterdam. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Monsieur Joep Bruins, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

Luxembourg, le 2 mai 2008.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008123560/655/22.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2008, réf. LSO-CU06049. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080143468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

**Active Security Company S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8436 Steinfort, 60, rue de Kleinbettingen.  
R.C.S. Luxembourg B 107.872.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2008123806/6796/11.  
Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2008, réf. LSO-CU09049. - Reçu 107,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080144046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2008.

---

**De Beers Ukraine Prospecting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.  
R.C.S. Luxembourg B 103.411.

*Extrait de la résolution adoptée par les Membres du Conseil d'Administration du 1<sup>er</sup> septembre 2008*

Il en résulte que la démission de Monsieur Peter Whitney Fearnhead de 9, rue Sainte Zithe, Luxembourg est acceptée et que Monsieur Stuart Paul Huntley de 9, rue Sainte Zithe, Luxembourg est nommé administrateur de la société avec effet 1<sup>er</sup> septembre 2008 jusqu'à l'assemblée générale 2009.

*De Beers Ukraine Prospecting S.A.*

*Signature*

*Mandataire*

Référence de publication: 2008123197/2571/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2008, réf. LSO-CU07214. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080143040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

---

**Galler International SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-8378 Kleinbettingen, 1, rue du Chemin de Fer.  
R.C.S. Luxembourg B 48.665.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 24 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008123249/9323/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06200. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080143190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

---

**Northern Light Group SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 84.331.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2008.

*Pour Northern Light Group SA*

*Luxembourg International Consulting S.A.*

*Signature*

Référence de publication: 2008123192/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06430. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080142977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

---

**Nomeco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1741 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 84.803.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 11 septembre 2008*

Il est décidé à l'unanimité de:

- Le siège social de la société est transféré du 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg au 412F, route d'Esch à L-2086 Luxembourg, avec effet immédiat

- Le Conseil d'Administration a pris acte de la modification de l'adresse professionnelle des Administrateurs suivants de la Société comme suit:

\* Madame Corinne BITTERLICH, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à L-2086 Luxembourg

\* Madame Isabelle SCHUL, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à L-2086 Luxembourg

\* Monsieur Daniel PIERRE, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à L-2086 Luxembourg

- Le Conseil d'Administration a pris acte du changement de siège social de la société FIN-CONTROLE S.A., Commissaire aux comptes de la société, transféré du 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg au 12, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 11 septembre 2008.

Certifié sincère et conforme

*Le Conseil d'Administration*

D. PIERRE / I. SCHUL

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2008123144/795/26.

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2008, réf. LSO-CU07151. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080143196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

**Mykonos S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 110.664.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Signature.*

Référence de publication: 2008123201/677/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2008, réf. LSO-CU05263. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080143027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

**Captiva 2 KQ Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 101.998.

*Extrait des résolutions de l'associé unique du 8 juillet 2008*

L'associé unique de la société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Christian Christensen en tant que gérant de la société avec effet immédiat

- de nommer Marie-Eve Nyssen, née le 19 novembre 1979 à Eupen, Belgique, avec adresse professionnelle au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, gérant de la société au 9 juillet 2008.

Luxembourg, le 8 juillet 2008.

*Signature.*

Référence de publication: 2008123223/9168/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2008, réf. LSO-CU00589. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080143072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.



**First Baltic Property S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 109.076.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2008.

*Pour First Baltic Property SA*

Luxembourg International Consulting S.A.

Signature

Référence de publication: 2008123193/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06426. - Reçu 22,0 euros.

*Le Releveur (signé): G. Reuland.*

(080142973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

---

**Fanlux (International) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 98.551.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2008.

*Pour Fanlux (International) SA*

Luxembourg International Consulting S.A.

Signature

Référence de publication: 2008123195/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06425. - Reçu 22,0 euros.

*Le Releveur (signé): G. Reuland.*

(080142967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

---

**Portofino Trust Inc., Société Anonyme.**

Siège social: L-2130 Luxembourg, 9, boulevard Dr Charles Marx.  
R.C.S. Luxembourg B 88.506.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008123215/766/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2008, réf. LSO-CU02518. - Reçu 16,0 euros.

*Le Releveur (signé): G. Reuland.*

(080143068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

---

**Ni Film, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2715 Luxembourg, 5, rue Walram.  
R.C.S. Luxembourg B 37.079.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008123217/507/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2008, réf. LSO-CU07579. - Reçu 16,0 euros.

*Le Releveur (signé): G. Reuland.*

(080143055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

---

**M Immobilier, Société Anonyme.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 2, rue Emile Mousel.  
R.C.S. Luxembourg B 82.453.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008123228/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2008, réf. LSO-CU06704. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080143052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

---

**Anchor Sub Funding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 15.200,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 116.253.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008123230/534/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2008, réf. LSO-CU05601. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080143050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

---

**Cemarlux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 62.936.

Le bilan de la société au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2008.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008123231/5387/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06485. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080143044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

---

**Investors Trust S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 114.028.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2008.

Pour STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2008123811/1229/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2008, réf. LSO-CU08653. - Reçu 42,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080143945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2008.

---

**Lux Pol S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Lux Pol).**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 120, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 88.320.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2008.

*Pour la société*  
Paul DECKER  
*Notaire*

Référence de publication: 2008123947/206/14.

(080144128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2008.

---

**Haek SICAV FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.  
R.C.S. Luxembourg B 122.583.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2008.

*Pour la société*  
Paul DECKER  
*Notaire*

Référence de publication: 2008123946/206/13.

(080144140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2008.

---

**Boomrang, Société Anonyme.**

Siège social: L-8401 Steinfort, 12, rue du Cimetière.  
R.C.S. Luxembourg B 82.099.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 24 septembre 2008.

Marc LECUIT  
*Notaire*

Référence de publication: 2008123944/243/12.

(080144190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2008.

---

**PB Compass Real Estate Fin-Holding (Soparfi), Société à responsabilité limitée,  
(anc. PB Cumbrian Real Estate Fin-Holding (Soparfi)).**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 137.658.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 septembre 2008.

Pour copie conforme  
*Pour la société*  
Jean SECKLER  
*Notaire*

Référence de publication: 2008123950/231/15.

(080143842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2008.

---

**Marstrand S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 97.946.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 51654 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER

*Notaire*

Référence de publication: 2008123951/211/11.

(080143830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2008.

**BAEK SICAV FIS, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 127.242.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2008.

*Pour la société*

Paul DECKER

*Le Notaire*

Référence de publication: 2008123948/206/13.

(080144070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2008.

**Cairo Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 121.679.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 septembre 2008.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Jean SECKLER

*Notaire*

Référence de publication: 2008123952/231/14.

(080143851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2008.

**SDV (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1360 Luxembourg, Cargo Center Luxair.

R.C.S. Luxembourg B 22.706.

Le bilan au 31/12/2004 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26.9.2008.

FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER

45-47, route d'Arlon, L-1140 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008123942/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06354. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080143663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2008.

**McKesson Information Solutions Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 89.830.

Les comptes annuels au 31 mars 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30/09/08.

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2008124500/2460/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2008, réf. LSO-CU08792. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080144674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2008.

**McKesson Information Solutions Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 85.933.

Les comptes annuels au 31 mars 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30/09/08.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008124497/2460/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2008, réf. LSO-CU08808. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080144662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2008.

**McKesson Information Solutions Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 81.540.

Les comptes annuels au 31 mars 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30/09/08.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008124496/2460/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2008, réf. LSO-CU08810. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080144652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2008.

**Cofino Crans S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 88.002.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008124431/724/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2008, réf. LSO-CU08468. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080144819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2008.

**McKesson International Holdings V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 101.214.

Les comptes annuels au 31 mars 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30/09/08.

Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2008124461/2460/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2008, réf. LSO-CU08817. - Reçu 30,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080144643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2008.

---

**McKesson Information Solutions Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 81.540.

Les comptes annuels au 31 mars 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30/09/08.

Signature  
*Un Mandataire*

Référence de publication: 2008124465/2460/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2008, réf. LSO-CU08813. - Reçu 30,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080144651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2008.

---

**McKesson Information Solutions Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 85.933.

Les comptes annuels au 31 mars 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30/09/08.

Signature  
*Un Mandataire*

Référence de publication: 2008124498/2460/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2008, réf. LSO-CU08804. - Reçu 30,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080144667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2008.

---

**Cofino Crans S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R.C.S. Luxembourg B 88.002.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Signature.*

Référence de publication: 2008124434/724/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2008, réf. LSO-CU08467. - Reçu 28,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080144814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2008.

---

**REO Rhoenblick, S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.  
R.C.S. Luxembourg B 131.938.

En date du 9 septembre 2008, l'associé unique de la société REO Rhoenblick S.à.r.l. a pris la décision suivante:  
Monsieur Marcus Kruus, directeur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck, est nommé gérant pour une période indéterminée, en remplacement de Monsieur Peter Tommerup, démissionnaire.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2008.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés S.à.r.l., Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2008123411/7262/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2008, réf. LSO-CU06834. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080143320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

**International Medical Centre Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.  
R.C.S. Luxembourg B 141.803.

In the year two thousand and eight, on the fifteenth of September.  
Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg.

There appeared:

AELSION INVESTISSEMENTS S.A., a public limited liability Company, incorporated under the laws of Luxembourg, and having its registered office at 24, rue des Genêts, L-1621 Luxembourg, recorded with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 68.040; here duly represented by its managing director Mr. Angelo Zito, Managing Director, with professional address in Luxembourg.

Such appearing person, acting in their hereabove stated capacities, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a "société anonyme":

**Chapter I. Form, name, registered office, object, duration**

**Art. 1. Form.** There is formed by the subscribers and all those who become owners of Shares issued hereafter (hereafter the "Shareholder" and collectively the "Shareholders"), a public limited liability Company "Société anonyme" (hereafter the "Corporation"), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

**Art. 2. Object.** The purpose of the Corporation is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Corporation may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Corporation may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt which may be convertible and/or equity securities. The Corporation may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company which purpose is to ultimately hold interest in such financed other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company which purpose is to ultimately hold interest in such secured other company. The Corporation may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Corporation may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Corporation against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Corporation may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

**Art. 3. Duration.** The Corporation is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Name.** The Corporation will have the name of INTERNATIONAL MEDICAL CENTRE GROUP S.A.

**Art. 5. Registered Office.** The registered office of the Corporation is established in the municipality of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a decision of an extraordinary General Meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the Board of Directors.

The Corporation may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

## Chapter II. Capital, shares

**Art. 6. Corporate capital.**

6.1. The corporate capital is set at forty-three thousand one hundred and ninety-five US Dollars (43,195.- USD), represented by forty-three thousand one hundred and ninety-five (43,195) shares with a nominal value of one US Dollars (USD 1.-) each.

The shares may be created as registered or bearer shares at the option of the Shareholders.

6.2. The Corporation shall have an authorized capital of nine hundred forty-four thousand US Dollars (944,000.- USD) consisting of nine hundred forty-four thousand (944,000) Shares with a nominal value of one US Dollars (USD 1.-) each.

The Board of Directors may issue Shares or any securities convertible into the same, within the limits of the authorized share capital at such times and on such terms and conditions, including the issue price, as the Board of Directors may in its discretion resolve and have such capital increase recorded in accordance with Luxembourg law within a period of five years.

The Board of Directors is authorized to suppress any pre-emptive subscription rights of existing shareholders of Shares on any issue or issues of Shares within the authorized capital for as long as the Board of Directors has authority to issue shares under these Articles.

Whenever an increase of issued capital is made in accordance with this Article 6, the Board of Directors shall take steps to amend this Article 6 in order to record the change and the Board of Directors is authorized to take or authorize the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the Law.

6.3. In addition to the corporate capital and the authorized capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Corporation may redeem from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 7. Increase and reduction of capital.** The capital may be changed at any time by a decision of the Shareholders' meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 20 of the Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to the Articles.

**Art. 8. Shares, transfer and repurchase of Shares.** The Shareholders' meeting, voting with the quorum and the majority rules set out by Article 20 of these Articles, may decide to create one or several classes of Shares and to fix specific rights and conditions to be attached to each class of Shares.

Ownership of a Share carries implicit acceptance of the Articles.

The Shares are indivisible toward the Corporation. Therefore, co-owners of Shares must be represented toward the Corporation by a common attorney-in-fact, wether appointed amongst them or not.

The Shares can be transferred only upon unanimous consent of the Shareholders. If such consent is not obtained, then the Corporation shall repurchase the Shares, in compliance with the Law. The transfer of Shares must be evidenced accordingly in the shareholders register of the Corporation.

Each share entitles its holder to rights equal to those of the other holders of the same Shares in the profits and assets of the Corporation, and to one vote at the general meeting of Shareholders.

## Chapter III. Management

**Art. 9. Directors, Board of Directors.** The Corporation is managed by a Board of Directors composed of at least three Directors. The members of the Board might be composed by two categories of Directors, respectively called "Category A Directors" and "Category B Directors".

The Board of Directors elects from among its members a chairman.

If the Corporation is composed of one single Shareholder, it may be managed either by one sole Director or by several Directors, constituting a Board of Directors. The sole Director will in this case exercise the powers granted by Law to the Board of Directors and to its chairman.

The Directors are appointed for a period not exceeding six years by the General Meeting of Shareholders which may at any time remove them.

The number of Directors, their term and their remuneration are fixed by the General Meeting of the Shareholders.



**Art. 10. Meetings of the Board of Directors.**

10.1. The Board of Directors is convened upon call by the chairman or upon request of any two Directors, as often as the interest of the Corporation so requires.

10.2. Written notice of any meeting of the Board of Directors of the Corporation shall be given to all Directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board of Directors of the Corporation. Written notice may be given by postal mail, telefax or e-mail. No such written notice is required if all the members of the Board of Directors of the Corporation are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram or telex, of each member of the Board of Directors of the Corporation. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by decision of the Board of Directors of the Corporation.

10.3. Any member of the Board of Directors of the Corporation may be represented at any meeting of the Board of Directors of the Corporation by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex, another Director as his or her proxy.

10.4. Any Director may participate in a meeting of the Board of Directors of the Corporation by conference call initiated from Luxembourg or similar means of communication equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

**Art. 11. Decisions of the Board of Directors.** The Board of Directors may validly deliberate if a quorum of Directors is present or represented at such board meeting. A quorum shall be deemed to be present or represented if the majority of the Corporation's Directors is present or represented and with at least the presence or representation of one Category A Directors and one Category B Director in case the Directors are split in two categories. Decisions taken by the Board of Directors shall require the vote of the majority of the Directors present or represented, with at least the favorable vote of one Category A Directors and one Category B Director in case the Directors are split in two categories.

In the event that at any meeting the number of votes for and against a decision is equal, the chairman of the Board of Directors shall have a casting vote.

In case of a conflict of interest as defined in Article 16 below, the quorum shall apply taking into account the affected Director(s) whereas the voting requirements do no more apply.

**Art. 12. Powers of the Board of Directors.** The sole Director or the Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object. All powers not expressly reserved by the Law or by the present Articles to the General Meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

Any litigation involving the Corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Corporation by the Board of Directors, represented by its chairman or by the Director delegated for this purpose.

**Art. 13. Bindingsignatures.** The Corporation will be bound by the signature of its sole Director. In case the Corporation is administrated by a Board of Directors, the Corporation shall be bound in any circumstances by the joint signatures of two Directors or by the sole signature of the Managing Director, as the case may be, provided that special decisions have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to Article 14 of the Articles.

In case the Corporation is administrated by two categories of Directors, the Corporation will obligatorily be committed by the joint signatures of one Category A Directors and one Category B Director. Such requirement is not applicable in case one category is prevented from voting as per Article 16 below.

**Art. 14. Day-to-day management.** The sole Director or The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Corporation to one or more Directors, who will be called Managing Directors.

It may also commit the management of all the affairs of the Corporation or of a special branch to one or more Directors, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either Shareholders or not.

**Art. 15. Liability- Indemnification.** The sole Director or the Board of Directors assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Corporation.

The Corporation shall indemnify any Director or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a Director or officer of the Corporation, or, at the request of the Corporation, of any other Corporation of which the Corporation is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Corporation is advised by its legal counsel that the person

to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such Director or officer may be entitled.

**Art. 16. Conflict of Interests.** No contract or other transaction between the Corporation and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Director or any officer of the Corporation has a personal interest in, or is a director, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Director or officer of the Corporation who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Corporation shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Director of the Corporation may have any personal interest in any transaction of the Corporation conflicting with the interest of the Corporation, he shall make known to the Board of Directors such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Director's or officer's interest therein shall be reported to the next General Meeting of Shareholders.

#### Chapter IV. Shareholder(s)

**Art. 17. Powers of the General Meeting of the Shareholders.** If the Corporation is composed of one single Shareholder, the latter exercises the power granted by the Law to the General Meeting of Shareholders.

Any regularly constituted meeting of the Shareholders of the Corporation shall represent the entire body of Shareholders of the Corporation. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Corporation.

**Art. 18. Annual General Meeting of the Shareholders.** The annual General Meeting of the Shareholders of the Corporation shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Corporation or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the last Friday of the month of September of each year at 2.00 pm, Luxembourg time. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

The annual General Meeting of the Shareholders of the Corporation may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board of Directors of the Corporation, exceptional circumstances so require.

**Art. 19. Other meetings of the shareholders.** Other meetings of the Shareholders of the Corporation may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

#### Art. 20. Procedure, Vote.

20.1. Each Share is entitled to one vote.

20.2. Except as otherwise required by the Law or by these Articles, decisions at a meeting of the Shareholders of the Corporation duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

20.3. An extraordinary General Meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg official gazette, the Mémorial, and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, decisions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes of the Shareholders present or represented.

20.4. However, the nationality of the Corporation may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of the Shareholders and bondholders, if any.

20.5. A Shareholder may act at any meeting of the Shareholders of the Corporation by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex.

20.6. Any Shareholder may participate in a meeting of the Shareholders of the Corporation by conference call or similar means of communication equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

20.7. If all the Shareholders of the Corporation are present or represented at a meeting of the Shareholders of the Corporation, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

#### Chapter V. Supervision

**Art. 21. Statutory auditors.** The operations of the Corporation shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting of Shareholders of the Corporation which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting of Shareholders of the Corporation with or without cause.

#### Chapter VI. Accounting year, allocation of profits

**Art. 22. Financial Year.** The accounting year of the Corporation shall begin the 1st of July and shall terminate on 30th of June of each year.

**Art. 23. Appropriation of profits.** After deduction of any and all of the expenses of the Corporation and the amortization, the credit balance represents the net profit of the Corporation.

On the net profit, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the Corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The Board of Directors may decide to pay interim dividends, in compliance with the Law, before the end of the current financial year, including during the first financial year, under following conditions.

The Sole Director or the Board of Directors has to establish an interim balance sheet showing that sufficient funds are available for distribution. Any Director may require, at its sole discretion, to have this interim balance sheet be reviewed by an independent auditor at the Company's expense.

The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, if any, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

The balance is at the disposal of the General Meeting.

#### Chapter VII. Dissolution, liquidation

**Art. 24. Dissolution, Liquidation.** The Corporation may be dissolved by a decision of the General Meeting of Shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the General Meeting of Shareholders, which will specify their powers and fix their remuneration.

#### Chapter VIII. Applicable law

**Art. 25. Applicable Law.** All matters not governed by the Articles are to be construed in accordance with the Law.

##### *Transitory provisions*

- 1) The first accounting year shall begin on the date of formation of the Corporation and shall terminate on June 30th, 2009.
- 2) The first annual general meeting of the shareholders shall be held in 2009.

##### *Subscription*

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

	Shares
AELSION INVESTISSEMENTS S.A. ....	43,195.-
Total: .....	43,195.-

The Shares have been partially paid up by payment in cash, so that the amount of ten thousand eight hundred US Dollars (USD 10,800.-) is now available to the Corporation, representing at least twenty-five per cent (25%) of the full Corporate capital, evidence thereof having been given to the notary.

##### *Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 of the Law have been observed.

##### *Costs*

For the tax registration purposes, the share capital is estimated at EUR 31.000.- (exchange rate (median price) on September 11th, 2008: EUR 1.- = USD 1,3934).

The aggregate amount of the costs, expenditures, remuneration or expenses, in any form whatsoever, which the Corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

##### *Extraordinary general meeting*

The abovenamed persons, representing the entire subscribed capital, considering themselves as duly convened, have passed the following decisions:

1. The Corporation is administrated by one (1) Director.
2. The following is appointed as Director:

Mr. Angelo ZITO, chartered accountant, born in Noci, Italy, on June 7th, 1953, with professional address at 24, rue des Genêts, L-1621 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

3. The company, Fiduciaire Beaumanoir S.A., with registered office at 24, rue des Genêts, L-1621 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 52.618, is appointed as statutory auditor.

4. The terms of office of the Directors and Statutory Auditor will expire after the annual General Meeting of Shareholders to be held for the approval of the annual accounts in 2013.

5. The registered office of the Corporation is established at 24, rue des Genêts, L-1621 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who knows English states that on request of the appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; in case of discrepancies between the English and the French text, only the English version will prevail.

Whereof the present notarized deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the appearing persons, the same signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le quinze septembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

AELSION INVESTISSEMENTS S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège statuaire au 24, rue des Genêts, L-1621 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 68.040, ici dûment représentée par son administrateur-délégué Monsieur Angelo Zito avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Lequel comparant, agissant ès dite qualité a requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme et d'arrêter les statuts comme suit:

#### **Chapitre I<sup>er</sup> . Forme, nom, siège social, objet, durée**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme.** Il est formé par les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions émises (ci-après l'"Actionnaire" ou les "Actionnaires"), une société anonyme qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "la Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "la Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après "les Statuts").

**Art. 2. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission d'Actions et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts, convertibles ou non, et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toutes autres sociétés en vue de les détenir à terme. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toutes autres sociétés en vue de les détenir à terme. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société pourra, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Dénomination.** La Société aura comme dénomination INTERNATIONAL MEDICAL CENTRE GROUP S.A.

**Art. 5. Siège social.** Le siège de la Société est établi dans la commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'Assemblée Générale extraordinaire des Actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par décision du Conseil d'Administration.  
La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

## Chapitre II. Capital, actions

### Art. 6. Capital social.

6.1. Le capital social est fixé à quarante-trois mille cent quatre-vingt-quinze US Dollars (USD 43.195,-) représenté par quarante-trois mille cent quatre-vingt-quinze (43.195) actions d'une valeur nominale de un US Dollars (USD 1,-) chacune.

Les Actions peuvent être soit enregistrées soit au porteur au choix des Actionnaires.

6.2. Le capital autorisé est fixé à neuf cent quarante quatre mille US Dollars (944.000,- USD) divisé en neuf cent quarante quatre mille (944.000,-) actions ayant chacune une valeur nominale de un US Dollars (USD 1,-).

Le Conseil d'Administration peut émettre des actions ainsi que tout autre titre convertible en action dans la limite du capital social autorisé au moment considéré et à des conditions et en des termes, incluant le prix d'émission, tel que le Conseil d'Administration peut, à sa discrétion, prendre une résolution et acter cette augmentation de capital conformément au droit luxembourgeois dans un délai de cinq ans.

Le Conseil d'Administration peut, à l'occasion de toute émission ou d'émission d'actions dans le capital autorisé et aussi longtemps qu'il aura l'autorité d'émettre des actions selon les termes de ces statuts, supprimer tout droit préemptif de souscription appartenant à des actionnaires existants possédant des actions.

Lorsqu'une augmentation du capital émis est faite selon les termes de cet Article 6, le Conseil d'Administration prend des mesures pour modifier cet Article 6 afin d'acter le changement et le Conseil d'Administration peut prendre ou autoriser les mesures requises pour l'exécution et la publication de ce changement selon les termes prévues par la Loi.

6.2. En plus du capital social et du capital autorisé, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une Action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour financer le rachat des Actions des Actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux Actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

**Art. 7. Augmentation et réduction du capital social.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une décision de l'Assemblée des Actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par l'Article 20 des Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

**Art. 8. Actions, transfert et rachat d'Actions.** L'Assemblée des Actionnaires, votant aux conditions de quorum et de majorité exigées par l'Article 20 des Statuts, peut décider la création d'une ou de plusieurs classes d'Actions et fixer des droits et conditions spécifiques attachés à chaque classe d'Actions.

La propriété d'une Action emporte acceptation implicite des Statuts.

Chaque Action est indivisible à l'égard de la Société. Par conséquent, les propriétaires indivis d'Actions sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

La Société peut racheter ses propres Actions conformément à la Loi. Les Actions ne peuvent être transférées qu'avec le consentement unanime des Actionnaires. En cas d'absence de consentement unanime, la Société devra procéder au rachat de ses propres Actions, dans les conditions prévues par la Loi. La cession d'actions doit être inscrite au registre des actionnaires de la Société.

Chaque Action confère à son propriétaire un droit égal à celui des autres propriétaires d'Actions dans les bénéfices et dans tout l'actif social de la Société et à une voix à l'assemblée générale des Actionnaires.

## Chapitre III. Administration

**Art. 9. Administrateurs, Conseil d'Administration.** La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins. Les membres du Conseil peuvent être scindés en deux catégories, nommées respectivement "Administrateurs de Catégorie A" et "Administrateurs de Catégorie B".

Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président.

Si la Société comporte un seul Actionnaire, elle peut être dirigée par un Administrateur unique ou par plusieurs Administrateurs composant un Conseil d'Administration. L'Administrateur unique exerce les pouvoirs qui sont dévolus au Conseil d'Administration ainsi qu'à son président.

Les Administrateurs sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'Assemblée Générale des Actionnaires, et sont toujours révocables par elle.

Le nombre des Administrateurs, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat sont fixés par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

### Art. 10. Réunions du Conseil d'Administration.

10.1. Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président ou sur convocation de deux Administrateurs au moins, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

10.2. Convocation écrite de toute réunion du Conseil d'Administration de la Société sera adressée à tous les Administrateurs au moins (24) vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation. La réunion peut être

valablement tenue sans convocation préalable si tous les Administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration de la Société et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque Administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, télex ou courrier électronique. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration de la Société se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

10.3. Tout Administrateur pourra se faire représenter au Conseil d'Administration de la Société en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre Administrateur comme son mandataire.

10.4. Tout Administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration de la Société par conférence téléphonique initiée depuis Luxembourg ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

**Art. 11. Décisions du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration peut délibérer valablement si un quorum d'Administrateurs est présent ou représenté à ce Conseil. Ce quorum est réputé présent ou représenté si la majorité des Administrateurs de la Société est présente ou représentée, un Administrateur de Catégorie A et un Administrateur de Catégorie B devant au moins être présents ou représentés si les Administrateurs sont divisés en deux catégories. Les décisions prises par le Conseil d'Administration nécessitent le vote de la majorité des Administrateurs présents ou représentés, parmi lequel le vote affirmatif d'au moins un Administrateur de Catégorie A et un Administrateur de Catégorie B, si les Administrateurs sont divisés en deux catégories.

En cas de ballottage lors d'une réunion, le président du Conseil d'Administration aura voix prépondérante.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'Article 16 ci-dessous, les exigences de quorum s'appliqueront indépendamment du ou des Administrateurs affectés alors que les conditions de vote ne s'appliqueront plus.

**Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'Administration de la Société.** L'Administrateur unique ou le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la Loi ou les Statuts à l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Les Actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société par le Conseil d'Administration, poursuites et diligences de son président ou d'un Administrateur-délégué à ces fins.

**Art. 13. Signatures autorisées.** La Société est engagée en toutes circonstances par la signature de son Administrateur unique. Si la Société est administrée par un Conseil d'Administration, elle est engagée par les signatures conjointes de deux Administrateurs, ou par la seule signature d'un Administrateur-délégué le cas échéant, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le Conseil d'Administration en vertu de l'Article 14 des Statuts.

Si la Société est administrée par deux catégories d'Administrateurs, la Société sera obligatoirement liée par les signatures conjointes d'un Administrateur de Catégorie A et d'un Administrateur de Catégorie B. Ces exigences ne sont pas applicables lorsqu'une catégorie d'Administrateurs est empêchée de voter conformément à l'Article 16 ci-dessous.

**Art. 14. Gestion journalière.** L'Administrateur unique ou le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs Administrateurs qui prendront la dénomination d'Administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs Administrateurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, Actionnaires ou non.

**Art. 15. Responsabilité, indemnisation.** Les Administrateurs ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout Administrateur ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité d'Administrateur ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un Actionnaire ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel Administrateur ou mandataire pourrait prétendre.

**Art. 16. Conflit d'intérêt.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront administrateur, actionnaire, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-des-

sous, un Administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, actionnaire, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Administrateur ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le Conseil d'Administration et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'Actionnaire unique ou des Actionnaires au prochain vote par écrit ou à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

#### Chapitre IV. Actionnaires

**Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires.** Si la Société est composée d'un Actionnaire unique, ce dernier exerce les pouvoirs dévolus par la Loi à l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Toute Assemblée des Actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Toute dette que pourrait souscrire la Société devra au préalable avoir été approuvée par l'Assemblée des Actionnaires pour être valable.

**Art. 18. Assemblée Générale annuelle des Actionnaires.** L'Assemblée Générale annuelle des Actionnaires de la Société se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société, ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le dernier vendredi du mois de septembre de chaque année à 14 heures, heure de Luxembourg. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale annuelle des Actionnaires de la Société pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration de la Société constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

**Art. 19. Autres Assemblées Générales des Actionnaires.** Les autres Assemblées des Actionnaires de la Société pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

#### Art. 20. Procédure, vote.

20.1. Chaque Action donne droit à une voix.

20.2. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale des Actionnaires de la Société dûment convoqués sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

20.3. Une Assemblée Générale extraordinaire des Actionnaires convoquée aux fins de modifier les Statuts ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle Assemblée des Actionnaires peut être convoquée, dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'Assemblée dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente Assemblée. La seconde Assemblée des Actionnaires délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux Assemblées des Actionnaires, les résolutions pour être valables devront réunir les deux tiers au moins des voix des Actionnaires présents ou représentés.

20.4. Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Actionnaires et des obligataires, s'il y en a.

20.5. Chaque Actionnaire peut prendre part aux Assemblées Générales des Actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par téléfax, par câble, par télégramme ou par télex une autre personne comme mandataire.

20.6. Tout Actionnaire peut participer aux Assemblées Générales des Actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, les Actionnaires concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

20.7. Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale des Actionnaires de la Société, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale des Actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

#### Chapitre V. Surveillance

**Art. 21. Surveillance.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le commissaire aux comptes sera élu pour une période n'excédant pas six ans et il sera rééligible.

Le commissaire aux comptes sera nommé par l'Assemblée Générale des Actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale des Actionnaires de la Société.

### Chapitre VI. Année sociale, répartition des bénéfices

**Art. 22. Exercice social.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> juillet et finit le 30 juin de chaque année.

**Art. 23. Répartition des bénéfices.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société.

Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le Conseil d'Administration peut décider d'attribuer des dividendes intérimaires, en conformité avec la Loi, avant la fin de l'exercice social en cours, y compris durant le premier exercice social, sous les conditions suivantes:

L'Administrateur unique ou le Conseil d'Administration doit établir un bilan intérimaire indiquant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution. Chaque Administrateur peut, de manière discrétionnaire, demander que ce bilan intérimaire soit revu par un réviseur d'entreprises aux frais de la Société.

Le montant distribué ne doit pas excéder le montant des profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et diminué des pertes reportées et sommes à allouer à une réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire."

Le solde est à la disposition de l'Assemblée Générale.

### Chapitre VII. Dissolution, liquidation

**Art. 24. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### Chapitre VIII. Loi applicable

**Art. 25. Loi applicable.** Pour tous les points non spécifiés dans les Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la Loi.

#### Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 30 juin 2009.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra en 2009.

#### Souscription

Les Statuts ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

	Actions
AELSION INVESTISSEMENTS S.A. ....	43.195,-
Total: .....	43.195,-

Les Actions ont été partiellement libérées par paiement en espèces, de sorte que la somme de dix mille huit cents US Dollars (USD 10.800,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, représentant au moins vingt-cinq pour cent (25%) du capital social total de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la Loi ont été accomplies.

#### Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à EUR 31.000.- (taux de change (median price) du 11 septembre 2008: EUR 1,- = USD 1,3934).

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500.-).

#### Assemblée générale extraordinaire

Les comparants prénommés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués ont pris les résolutions suivantes:

1. La Société est administrée par un (1) Administrateur:
2. Est nommé Administrateur:

Monsieur Angelo Zito, expert-comptable, né à Noci, Italie, le 7 juin 1953, ayant son adresse professionnelle au 24, rue des Genêts, L-1621 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.



3. La Fiduciaire Beaumanoir S.A., ayant son siège au 24, rue des Genêts, L-1621 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 52.618, est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes.

4. Le mandat des Administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle approuvant les comptes annuels de l'année 2013.

5. Le siège social de la Société est établi au 24, rue des Genêts, L-1621 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise seule fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. Zito et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg AC, le 22 septembre 2008, LAC/2008/38273. - Reçu cent cinquante-deux euros soixante-deux cents Eur 0,5% = 152,62.

Le receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008124185/5770/555.

(080144641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2008.

**MH Germany Property XIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 123.076.

*Extrait du procès-verbal des résolutions de l'associé unique prises en date du 16 juillet 2008*

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

\* Monsieur Graeme Stubbs en tant que Gérant A de la Société avec effet au 16 juillet 2008;

- D'accepter la démission de:

\* Madame Laurence Quévy en tant que Gérant B de la Société avec effet au 16 juillet 2008;

- De nommer:

\* Madame Laurence Quévy, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que nouveau Gérant A de la Société avec effet au 16 juillet 2008 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Laurence Quévy / Patricia Schon

Gérante A / Gérante B

Référence de publication: 2008123545/9168/23.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11681. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080143523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

**Alaurin Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 66.105.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires pour l'exercice 2007 tenue à 8.00 heures le 2 juin 2008*

Extrait des résolutions

4- L'assemblée générale renouvelle les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes, à savoir:

- Administrateurs:

\* Mme Bourkel Anique, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg

\* M. Bourkel Michel, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

\* M. Hoffeld Nicolas, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

- *Administrateur-délégué:*

\* M. Bourkel Michel, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

- *Commissaire aux comptes:*

\* Fiduciaire Centra Fides S.A., RCS B 39.844, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg,

qui tous acceptent, pour l'exercice 2008 et jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2009.

Pour publication

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008123543/766/26.

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2008, réf. LSO-CU02509. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080142997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

**GS Tele VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 141.758.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twelfth of September.

Before Maître Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Stichting GS Tele VI, a foundation (Stichting) established under the laws of The Netherlands on August 22, 2008, having its statutory office in The Netherlands at Fred. Roeskestraat 123 1HG, 1076 EE Amsterdam, The Netherlands,

here represented by Stanislas BUNETEL, Lawyer, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxy shall be signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, represented as mentioned above, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée, which it declared to form:

**Title I. Denomination - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a société à responsabilité limitée governed by actual laws, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended from time to time, the law of September 18, 1933 on limited liability companies, as amended, as well as the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The denomination of the company is "GS Tele VI S.à r.l."

**Art. 3.** The registered office of the company is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company, which is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 4.** The purpose of the company is to (i) purchase loans ("Collateral Loans") from Merrill Lynch International which were provided to Endemol B.V., Endemol Finance B.V. and Edam España Investment Holding, S.L. pursuant to the Senior Facilities Agreement, dated as of July 3, 2007 and amended and restated on September 27, 2007, December 12, 2007 and May 14, 2008 (as further amended, restated, supplemented or otherwise modified from time to time, the "Endemol Credit Agreement"), among Edam Acquisition Holding IV, B.V. ("Parent"), Endemol B.V., the subsidiaries of Parent from time to time party thereto, ABN AMRO Bank N.V., Barclays Capital, Credit Suisse, London Branch, Goldman Sachs International, Lehman Brothers International (Europe) and Merrill Lynch International, as mandated lead arrangers, the lenders from time to time party thereto, Barclays Bank PLC, as facilities agent and as security agent (in such capacities, together with any successors thereto, the "Agent") and ABN AMRO Bank N.V., as issuing bank, (ii) sell participations in the Collateral Loans to GS Tele V S.à r.l., a société à responsabilité limitée organized under the laws of Luxembourg (the "Transaction").

The company shall not (i) enter into any agreements other than any agreements to facilitate the Transaction or which are ancillary to or incidental to the Transaction, (ii) incur any debts, obligations or liabilities other than those reasonably necessary to complete the Transaction or for the ongoing maintenance of the Transaction and those relating to mandatory legal requirements, (iii) issue any securities other than those contemplated by the Transaction, or (iv) carry out any business other than in relation to or ancillary to the Transaction, or (v) provide security interests and guarantees for its own debts or the debts of GS Tele V S.à r.l. other than those contemplated for the Transaction.

**Art. 5.** The company is formed for an unlimited period of time.

### **Title II. Capital - Parts**

**Art. 6.** The capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (12,500.- €) represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares with a nominal value of one cent euro (0.01.- €) each.

**Art. 7.** Every share entitles its owner to one vote.

Shares are freely transferable among shareholders. Transfer of shares inter vivos to non shareholders may only be made with the prior approval of shareholders representing three quarters of the corporate capital.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the law of August 10, 1915 on commercial companies.

The shares are indivisible with regard to the company, which admits only one owner for each of them.

Shares in the company shall not be redeemable at the request of a shareholder.

The company, however, may redeem its shares whenever the Board of Managers considers this to be in the best interest of the company, subject to the terms and conditions it shall determine and within the limitations set forth by these articles and by law.

Unless the share redemption is immediately followed by a share capital reduction, any such redemption shall only be made out of the company's retained profits and non-compulsory reserves, including any paid-in surplus but excluding any reserve required by Luxembourg law. The redemption price shall be determined by the Board of Managers.

**Art. 8.** The company does not terminate by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

**Art. 9.** A shareholder as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a shareholder cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to financial statements and to the decisions of the general meetings.

### **Title III. Management**

**Art. 10.** The company is managed by a Board of Managers, which will be composed of at least three members, who need not be shareholders.

The managers will be appointed by the general meeting of shareholders with or without limitation of their period of office. The general meeting of shareholders has the power to remove managers at any time without giving reasons.

The Board of Managers elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, another manager may preside over the meeting.

A manager unable to take part in a meeting may delegate by letter, telex, telefax or telegram another member of the Board to represent him at the meeting and to vote in his name.

Any member of the Board of Managers who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of a communications device (including a telephone or a video conference) which allows all the other members of the Board of Managers present at such meeting (whether in person, or by proxy, or by means of such communications device) to hear and to be heard by the other members at any time shall be deemed to be present in person at such meeting, and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. Members of the Board of Managers who participate in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of such a communications device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting.

The Board of Managers convenes upon call by the chairman, or any third party delegated by him or by any manager, as often as the interest of the company so requires.

The Board of Managers can validly deliberate and act only if the majority of managers is present or represented.

Resolutions shall be passed with the favourable vote of the majority of managers present or represented.

Circular resolutions signed by all members of the Board of Managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

The resolutions of the Board of Managers will be recorded in minutes signed by all of the members who took part at the deliberation.

Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two managers.

**Art. 11.** The Board of Managers is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

The Board of Managers may pay interim dividends, provided that prior to such authorisation, the Board of Managers shall be in possession of interim accounts of the company, which provide evidence that sufficient funds are available to pay such interim dividend.

In the event of a vacancy on the Board of Managers, the remaining managers have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

**Art. 12.** The Board of Managers may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more managers, who will be called Managing Director(s).

The Board of Managers may also delegate the power of company's representation to one or several managers or to any other person, shareholder or not, who will represent individually or jointly the company for specific transactions as determined by the Board of Managers.

Any manager, appointed as described in the previous paragraph, may issue a power of attorney, by his or her sole signature, as required, in order to give a special power to an attorney (ad hoc agent) to represent individually the company for specific purposes as determined in the special power of attorney.

**Art. 13.** The company is bound by the sole signature of any one manager for decisions having a value of an amount of up to ten thousand euro (10,000.- €). For decisions having a value of an amount over ten thousand euro (10,000.- €), the company is bound by the joint signature of at least two managers.

**Art. 14.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the company; as a proxy holder he is only responsible for the execution of his mandate.

#### **Title IV. General meeting of the shareholders**

**Art. 15.** The sole shareholder shall exercise all powers vested with the general meeting of shareholders under section XII of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended.

All decisions exceeding the powers of the Board of Managers shall be taken by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one but less than twenty-five shareholders, decisions of shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the Board of Managers. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

General meetings of shareholders shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

#### **Title V. Financial year - Profits - Reserves**

**Art. 16.** The company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year. Exceptionally the first financial year shall begin on the day of incorporation and close on December 31, 2008.

**Art. 17.** Each year, as of December 31, the Board of Managers will draw up the balance sheet, which will contain a record of the property of the company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the commitments and debts of the managers to the company.

At the same time the Board of Managers will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

**Art. 18.** Each shareholder may inspect at the registered office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account during the fortnight preceding the annual general meeting.

**Art. 19.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Each year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, any time and for any reason whatever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of shareholders.

**Art. 20.** In the event of a dissolution of the company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be shareholders, designated by the meeting of shareholders at the majority defined by article 142 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the debts.

**Art. 21.** For all matters not provided for in the present articles of incorporation, the parties refer to the existing laws.

*Subscription - Payment*

The articles of incorporation having thus been established, the appearing party declares to subscribe the capital as follows:

Stichting GS Tele IV, prenamed . . . . .	1,250,000
TOTAL: one million two hundred fifty thousand shares . . . . .	1,250,000

The shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (12,500.- €) is now available to the company, evidence thereof having been given to the undersigned notary.

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately 1,900.- €.

*Extraordinary general meeting*

Immediately after the incorporation of the company, the above-named share-holder took the following resolutions:

1) The number of managers is fixed at three (3).

2) Are appointed as managers for an unlimited period:

1. Eric VANDERKERKEN, born in Esch-sur-Alzette, Luxembourg on January 27, 1964, professionally residing at 9, rue Sainte Zithe, L-2763, Luxembourg;

2. Johan DEJANS, born in Aarschot, Belgium, on November 17, 1966, professionally residing at 9, rue Sainte Zithe, L-2763, Luxembourg;

3. ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated on September 24, 2004 and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 103336, with registered office at 9, rue Sainte Zithe, L-2763, Luxembourg;

3) The company shall have its registered office at 9, rue Sainte Zithe, L-2763, Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, known to the undersigned notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Follows the French version:**

L'an deux mille huit, le douze septembre.

Par-devant Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Stichting GS Tele VI, une fondation (Stichting) constituée le 22 août 2008 sous le droit des Pays-Bas, ayant son siège social aux Pays-Bas à Fred. Roeskestraat 123 1HG 1076 EE Amsterdam, Pays-Bas,

ici représentée par Stanislas BUNETEL, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conféré sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la personne représentant le comparant susnommé et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

**Titre 1<sup>er</sup> . Dénomination - Siège social - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La dénomination de la société est "GS Tele VI S.à r.l."

**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

**Art. 4.** L'objet de la société est de (i) acheter des prêts ("Collateral Loans") auprès de Merrill Lynch International, qui ont été octroyés à Endemol B.V., Endemol Finance B.V. et Edam España Investment Holding, S.L. conformément à la Convention de Crédit Senior du 3 juillet 2007 telle que modifiée le 27 septembre 2007, le 12 décembre 2007 et le 14 mai 2008 (telle que modifiée par la suite, coordonnée, complétée ou telle que modifiée autrement par la suite, la "Convention de Crédit Endemol"), entre Edam Acquisition Holding IV, B.V. (la "Mère"), Endemol B.V., les filiales de la Mère de temps en temps parties intéressées, ABN AMRO Bank N.V., Barclays Capital, Crédit Suisse, succursale de Londres, Goldman Sachs International, Lehman Brothers International (Europe) et Merrill Lynch International, man-datés comme arrangeurs principaux, de temps à autre parties à cette convention en tant que prêteurs, Barclays Bank PLC, en tant qu'agent des crédits et agent des sûretés (pris en ces qualités et ci-après dénommés avec leurs ayant droits, l' "Agent") et ABN AMRO Bank N.V., comme la banque émettrice, (ii) vendre des participations dans les Collateral Loans à GS Tele V S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée en vertu du droit de Luxembourg (la "Transaction").

La société ne doit pas (i) conclure des contrats autres que des accords pour faciliter la Transaction ou qui sont annexes ou accessoires à la Transaction, (ii) engager des dettes ou des obligations autres que celles qui sont raisonnablement nécessaires pour mener à bien la Transaction ou pour l'entretien continu de la Transaction et celles relatives aux exigences impératives de la loi, (iii) émettre des titres autres que ceux envisagés par la Transaction, ou (iv) procéder à toute activité autre que celles en lien ou accessoire à la Transaction, ou (v) octroyer des sûretés et des garanties pour ses propres dettes ou les dettes de GS Tele V S.à r.l. autres que celles envisagées pour la Transaction.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

## Titre II. Capital - Parts

**Art. 6.** Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.- €) divisé en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un cent d'euro (0,01.- €) chacune.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une voix.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les cessions de parts sociales entre vifs à des tiers non associés ne peuvent être effectuées que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est fait renvoi aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui n'admet qu'un seul titulaire à son égard pour chaque part.

Les parts sociales ne sont pas remboursables à la demande des associés.

La société peut, toutefois, lorsque le Conseil de Gérance considère que cela est dans l'intérêt de la société, aux conditions et aux termes prévus par la loi et les statuts, racheter ses propres parts.

A moins que le rachat des parts soit immédiatement suivi par une réduction de capital, tout remboursement ne pourra être effectué qu'au moyen des bénéfices non distribués de la société et des réserves disponibles, en ce compris les réserves excédentaires, mais excluant les réserves légales prévues par la loi luxembourgeoise. Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil de Gérance.

**Art. 8.** La faillite, l'insolvabilité, le décès ou l'incapacité d'un associé ne mettent pas fin à la société.

**Art. 9.** Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

## Titre III. Administration

**Art. 10.** La société est administrée par un Conseil de Gérance qui sera composé de trois membres au moins, associés ou non.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, pour une durée limitée ou sans limitation de durée. L'assemblée générale des associés peut révoquer les gérants à tout moment, avec ou sans motif.

Le Conseil de Gérance désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un autre gérant présent.

Chaque gérant de la société empêché de participer à une réunion du Conseil de Gérance peut désigner par écrit, télégramme, télex ou téléfax, un autre membre du Conseil de Gérance comme son mandataire, aux fins de le représenter et de voter en son nom.

Tout membre du Conseil de Gérance qui participe à une réunion du Conseil de Gérance via un moyen de communication (incluant le téléphone ou une vidéo conférence) qui permet aux autres membres du Conseil de Gérance présents

à cette réunion (soit en personne soit par mandataire ou au moyen de ce type de communication) d'entendre à tout moment ce membre et permettant à ce membre d'en-tendre à tout moment les autres membres sera considéré comme étant présent en personne à cette réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion. Les membres du Conseil de Gérance qui participent à une réunion du Conseil de Gérance via un tel moyen de communication ratifieront leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès-verbal de cette réunion.

Le Conseil de Gérance se réunit sur la convocation du président, ou tout tiers délégué par lui ou par n'importe lequel de ses gérants, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et agir que si une majorité de gérants sont présents ou représentés.

Les résolutions seront adoptées si elles ont été prises à la majorité des votes des membres présents soit en personne soit par mandataire à telle réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de Gérance seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion valablement convoquée avait été tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront enregistrées sur un procès-verbal signé par tous les membres qui ont participé à la réunion.

Des copies ou extraits de ce procès-verbal à produire lors d'une procédure judiciaire ou ailleurs seront valablement signés par le Président de la réunion ou par deux gérants.

**Art. 11.** Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes à condition qu'avant toute distribution, le Conseil de Gérance soit en possession de comptes intermédiaires de la société fournissant la preuve de l'existence de fonds suffisants à la distribution de ces acomptes sur dividendes.

En cas de vacance d'une place au Conseil de Gérance, les gérants restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

**Art. 12.** Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs gérants qui prendront la dénomination de gérants-délégués.

Le Conseil de Gérance peut également déléguer le pouvoir de représentation de la société à un ou plusieurs gérants ou à toute autre personne, associé ou non, qui représentera la société individuellement ou conjointement pour des transactions spécifiques tel que déterminé par le Conseil de Gérance.

Tout gérant, tel que désigné comme décrit dans le paragraphe précédent, peut donner pouvoir spécial, par sa seule signature, à toute autre personne susceptible d'agir seule comme mandataire ad hoc de la société pour certaines tâches telles que définies dans le pouvoir spécial.

**Art. 13.** La société est engagée par la seule signature d'un gérant pour toute décision ayant une valeur jusqu'à un montant de dix mille euros (10.000.- €). Concernant les décisions ayant une valeur supérieure à dix mille euros (10.000.- €), la société est engagée par les signatures conjointes d'au moins deux gérants.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

#### **Titre IV. Assemblée générale des associés**

**Art. 15.** L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du Conseil de Gérance seront prises par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un, mais moins de vingt-cinq associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant plus de la moitié (50%) du capital social.

Les assemblées générales des associés se tiendront à Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

## Titre V. Année comptable - Profits - Réserves

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence en date du jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.

**Art. 17.** Chaque année au 31 décembre, la gérance établit un état financier qui contiendra un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un compte de pertes et profits, accompagné d'une annexe contenant un résumé de tous les engagements et dettes contractés par le Conseil de Gérance.

En même temps, le Conseil de Gérance dressera un compte de pertes et profits, qui sera soumis à l'assemblée générale des associés en même temps que l'inventaire.

**Art. 18.** Chaque associé aura le droit de consulter l'inventaire au siège social, ainsi que le compte de pertes et profits, pendant la quinzaine précédant l'assemblée générale annuelle.

**Art. 19.** Le solde positif du compte de pertes et profits, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. L'excédent est à la libre disposition des associés.

**Art. 20.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se rapportent aux dispositions légales applicables.

### *Souscription - Libération*

Les statuts ayant été établis, le comparant déclare vouloir souscrire le total du capital de la manière suivante:

Stichting GS Tele IV, prénommée . . . . .	1.250.000
TOTAL: un million deux cent cinquante mille parts sociales . . . . .	1.250.000

Les parts sociales ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de douze mille cinq cents euros (12.500.- €) par un apport en numéraire de sorte que cette somme est à la disposition de la société à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à 1.900.- €.

### *Assemblée générale extraordinaire*

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre de gérants est fixé à trois (3).

2) Sont nommés gérants pour une période indéterminée:

1. Eric VANDERKERKEN, né à Esch-sur-Alzette, Luxembourg le 27 janvier 1964, demeurant professionnellement au 9, rue Sainte Zithe, L-2763, Luxembourg;

2. Johan DEJANS, né à Aarschot, Belgique, le 17 novembre 1966, demeurant professionnellement au 9, rue Sainte Zithe, L-2763, Luxembourg;

3. ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée le 24 septembre 2004 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103336, avec siège social au 9, rue Sainte Zithe, L-2763, Luxembourg;

3) Le siège social de la société est établi à L-2763, Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande du même comparant il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Bunetel, Frieders.



Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 SEP. 2008, Relation: LAC/2008/37768. — Reçu à 0,50%: soixante-deux euros cinquante cents (€ 62,50).

*Le Receveur ff.* (signé): Franck Schneider.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2008.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2008123531/212/371.

(080143844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2008.

---

**EFP Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 106.547.

Le bilan au 19.05.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008123374/759/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09359. - Reçu 24,0 euros.

*Le Receveur* (signé): G. Reuland.

(080143402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

---

**MH Germany Property XXII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 128.346.

*Extrait du procès-verbal des résolutions de l'associé unique prises en date du 16 juillet 2008*

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

\* Monsieur Graeme Stubbs en tant que Gérant A de la Société avec effet au 16 juillet 2008;

- D'accepter la démission de:

\* Madame Laurence Quévy en tant que Gérant B de la Société avec effet au 16 juillet 2008;

- De nommer:

\* Madame Laurence Quévy, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que nouveau Gérant A de la Société avec effet au 16 juillet 2008 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Laurence Quévy / Patricia Schon

Gérante A / Gérante B

Référence de publication: 2008123547/9168/23.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11707. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur* (signé): G. Reuland.

(080143526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

---

**Infosec S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 20.791.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire du 29 août 2008*

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453, Luxembourg, de Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453, Luxembourg et de Lux Konzern Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453, Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470, Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

Luxembourg, le 29 août 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008123562/655/21.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2008, réf. LSO-CU06046. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080143472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

**Edept II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 141.743.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twelfth of September.

Before Maître Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Stichting EDEPT II, a foundation (Stichting) established under the laws of The Netherlands on August 21, 2008, having its statutory office in The Netherlands at Fred. Roeskestraat 123 1HG, 1076 EE Amsterdam, The Netherlands,

here represented by Stanislas BUNETEL, Lawyer, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxy shall be signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, represented as mentioned above, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée, which it declared to form:

**Title I.- Denomination - registered office - object - duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a société à responsabilité limitée governed by actual laws, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended from time to time, the law of September 18, 1933 on limited liability companies, as amended, as well as the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The denomination of the company is "EDEPT II S.à r.l.".

**Art. 3.** The registered office of the company is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company, which is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 4.** The purpose of the company is to (i) purchase loans ("Collateral Loans") from Credit Suisse, London Branch which were provided to Endemol B.V., Endemol Finance B.V. and Edam España Investment Holding, S.L. pursuant to the Senior Facilities Agreement, dated as of July 3, 2007 and amended and restated on September 27, 2007, December 12, 2007 and May 14, 2008 (as further amended, restated, supplemented or otherwise modified from time to time, the "Endemol Credit Agreement"), among Edam Acquisition Holding IV, B.V. ("Parent"), Endemol B.V., the subsidiaries of Parent from time to time party thereto, ABN AMRO Bank N.V., Barclays Capital, Credit Suisse, London Branch, Goldman Sachs International, Lehman Brothers International (Europe) and Merrill Lynch International, as mandated lead arrangers, the lenders from time to time party thereto, Barclays Bank PLC, as facilities agent and as security agent (in such capacities, together with any successors thereto, the "Agent") and ABN AMRO Bank N.V., as issuing bank, (ii) sell participations in the Collateral Loans to EDEPT I S.à r.l., a société à responsabilité limitée organized under the laws of Luxembourg (the "Transaction").

The company shall not (i) enter into any agreements other than any agreements to facilitate the Transaction or which are ancillary to or incidental to the Transaction, (ii) incur any debts, obligations or liabilities other than those reasonably necessary to complete the Transaction or for the ongoing maintenance of the Transaction and those relating to mandatory legal requirements, (iii) issue any securities other than those contemplated by the Transaction, or (iv) carry out any business other than in relation to or ancillary to the Transaction, or (v) provide security interests and guarantees for its own debts or the debts of EDEPT I S.à r.l. other than those contemplated for the Transaction.

**Art. 5.** The company is formed for an unlimited period of time.

## **Title II.- Capital - parts**

**Art. 6.** The capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (12,500.- €) represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares with a nominal value of one cent euro (0.01.- €) each.

**Art. 7.** Every share entitles its owner to one vote.

Shares are freely transferable among shareholders. Transfer of shares inter vivos to non shareholders may only be made with the prior approval of shareholders representing three quarters of the corporate capital.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the law of August 10, 1915 on commercial companies.

The shares are indivisible with regard to the company, which admits only one owner for each of them.

Shares in the company shall not be redeemable at the request of a shareholder.

The company, however, may redeem its shares whenever the Board of Managers considers this to be in the best interest of the company, subject to the terms and conditions it shall determine and within the limitations set forth by these articles and by law.

Unless the share redemption is immediately followed by a share capital reduction, any such redemption shall only be made out of the company's retained profits and non-compulsory reserves, including any paid-in surplus but excluding any reserve required by Luxembourg law. The redemption price shall be determined by the Board of Managers.

**Art. 8.** The company does not terminate by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

**Art. 9.** A shareholder as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a shareholder cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to financial statements and to the decisions of the general meetings.

## **Title III.- Management**

**Art. 10.** The company is managed by a Board of Managers, which will be composed of at least three members, who need not be shareholders.

The managers will be appointed by the general meeting of shareholders with or without limitation of their period of office. The general meeting of shareholders has the power to remove managers at any time without giving reasons.

The Board of Managers elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, another manager may preside over the meeting.

A manager unable to take part in a meeting may delegate by letter, telex, telefax or telegram another member of the Board to represent him at the meeting and to vote in his name.

Any member of the Board of Managers who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of a communications device (including a telephone or a video conference) which allows all the other members of the Board of Managers present at such meeting (whether in person, or by proxy, or by means of such communications device) to hear and to be heard by the other members at any time shall be deemed to be present in person at such meeting, and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. Members of the Board of Managers who participate in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of such a communications device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting.

The Board of Managers convenes upon call by the chairman, or any third party delegated by him or by any manager, as often as the interest of the company so requires.

The Board of Managers can validly deliberate and act only if the majority of managers is present or represented.

Resolutions shall be passed with the favourable vote of the majority of managers present or represented.

Circular resolutions signed by all members of the Board of Managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

The resolutions of the Board of Managers will be recorded in minutes signed by all of the members who took part at the deliberation.

Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two managers.

**Art. 11.** The Board of Managers is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

The Board of Managers may pay interim dividends, provided that prior to such authorisation, the Board of Managers shall be in possession of interim accounts of the company, which provide evidence that sufficient funds are available to pay such interim dividend.

In the event of a vacancy on the Board of Managers, the remaining managers have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

**Art. 12.** The Board of Managers may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more managers, who will be called Managing Director(s).

The Board of Managers may also delegate the power of company's representation to one or several managers or to any other person, shareholder or not, who will represent individually or jointly the company for specific transactions as determined by the Board of Managers.

Any manager, appointed as described in the previous paragraph, may issue a power of attorney, by his or her sole signature, as required, in order to give a special power to an attorney (ad hoc agent) to represent individually the company for specific purposes as determined in the special power of attorney.

**Art. 13.** The company is bound by the sole signature of any one manager for decisions having a value of an amount of up to ten thousand euro (10,000.- €). For decisions having a value of an amount over ten thousand euro (10,000.- €), the company is bound by the joint signature of at least two managers.

**Art. 14.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the company; as a proxy holder he is only responsible for the execution of his mandate.

#### **Title IV.- General meeting of the shareholders**

**Art. 15.** The sole shareholder shall exercise all powers vested with the general meeting of shareholders under section XII of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended.

All decisions exceeding the powers of the Board of Managers shall be taken by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one but less than twenty-five shareholders, decisions of shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the Board of Managers. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

General meetings of shareholders shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

#### **Title V.- Financial year - profits - reserves**

**Art. 16.** The company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year. Exceptionally the first financial year shall begin on the day of incorporation and close on December 31, 2008.

**Art. 17.** Each year, as of December 31, the Board of Managers will draw up the balance sheet, which will contain a record of the property of the company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the commitments and debts of the managers to the company.

At the same time the Board of Managers will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

**Art. 18.** Each shareholder may inspect at the registered office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account during the fortnight preceding the annual general meeting.

**Art. 19.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Each year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, any time and for any reason whatever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of shareholders.

**Art. 20.** In the event of a dissolution of the company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be shareholders, designated by the meeting of shareholders at the majority defined by article 142 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the debts.

**Art. 21.** For all matters not provided for in the present articles of incorporation, the parties refer to the existing laws.

#### *Subscription - payment*

The articles of incorporation having thus been established, the appearing party declares to subscribe the capital as follows:

	Shares
Stichting EDEPT II, prenamed, . . . . .	1,250,000
TOTAL: one million two hundred fifty thousand shares, . . . . .	1,250,000

The shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (12,500.- €) is now available to the company, evidence thereof having been given to the undersigned notary.

#### Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately 1,900.- €.

#### Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the company, the above-named shareholder took the following resolutions:

1) The number of managers is fixed at three (3).

2) Are appointed as managers for an unlimited period:

1. Eric VANDERKERKEN, born in Esch-sur-Alzette, Luxembourg on January 27, 1964, professionally residing at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg;

2. Johan DEJANS, born in Aarschot, Belgium, on November 17, 1966, professionally residing at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg;

3. ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated on September 24, 2004 and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 103336, with registered office at 9 rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg;

3) The company shall have its registered office at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, known to the undersigned notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### Follows the French version:

L'an deux mille huit, le douze septembre.

Par-devant Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Stichting EDEPT II, une fondation (Stichting) constituée le 21 août 2008 sous le droit des Pays-Bas, ayant son siège social aux Pays-Bas à Fred. Roeskestraat 123 1HG 1076 EE Amsterdam, Pays-Bas,

ici représentée par Stanislas BUNETEL, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conféré sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la personne représentant le comparant susnommé et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

#### Titre I<sup>er</sup> .- Dénomination - siège social - objet - durée

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La dénomination de la société est "EDEPT II S.à r.l."

**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

**Art. 4.** L'objet de la société est de (i) acheter des prêts ("Collateral Loans") auprès de Crédit Suisse, succursale de Londres, qui ont été octroyés à Endemol B.V., Endemol Finance B.V. et Edam España Investment Holding, S.L. conformément à la Convention de Crédit Senior du 3 juillet 2007 telle que modifiée le 27 septembre 2007, le 12 décembre 2007 et le 14 mai 2008 (telle que modifiée par la suite, coordonnée, complétée ou telle que modifiée autrement par la

suite, la "Convention de Crédit Endemol"), entre Edam Acquisition Holding IV, B.V. ( la "Mère"), Endemol B.V., les filiales de la Mère de temps en temps parties intéressées, ABN AMRO Bank N.V., Barclays Capital, Crédit Suisse, succursale de Londres, Goldman Sachs International, Lehman Brothers International (Europe) et Merrill Lynch International, mandatés comme arrangeurs principaux, de temps à autre parties à cette convention en tant que prêteurs, Barclays Bank PLC, en tant qu'agent des crédits et agent des sûretés (pris en ces qualités et ci-après dénommés avec leurs ayant droits, l'"Agent") et ABN AMRO Bank N.V., comme la banque émettrice, (ii) vendre des participations dans les Collateral Loans à EDEPT I S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée en vertu du droit de Luxembourg (la "Transaction").

La société ne doit pas (i) conclure des contrats autres que des accords pour faciliter la Transaction ou qui sont annexes ou accessoires à la Transaction, (ii) engager des dettes ou des obligations autres que celles qui sont raisonnablement nécessaires pour mener à bien la Transaction ou pour l'entretien continu de la Transaction et celles relatives aux exigences impératives de la loi, (iii) émettre des titres autres que ceux envisagés par la Transaction, ou (iv) procéder à toute activité autre que celles en lien ou accessoire à la Transaction, ou (v) octroyer des sûretés et des garanties pour ses propres dettes ou les dettes de EDEPT I S.à r.l. autres que celles envisagées pour la Transaction.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

## **Titre II.- Capital - parts**

**Art. 6.** Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.- €) divisé en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un cent d'euro (0,01.- €) chacune.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une voix.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les cessions de parts sociales entre vifs à des tiers non associés ne peuvent être effectuées que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est fait renvoi aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui n'admet qu'un seul titulaire à son égard pour chaque part.

Les parts sociales ne sont pas remboursables à la demande des associés.

La société peut, toutefois, lorsque le Conseil de Gérance considère que cela est dans l'intérêt de la société, aux conditions et aux termes prévus par la loi et les statuts, racheter ses propres parts.

A moins que le rachat des parts soit immédiatement suivi par une réduction de capital, tout remboursement ne pourra être effectué qu'au moyen des bénéfices non distribués de la société et des réserves disponibles, en ce compris les réserves excédentaires, mais excluant les réserves légales prévues par la loi luxembourgeoise. Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil de Gérance.

**Art. 8.** La faillite, l'insolvabilité, le décès ou l'incapacité d'un associé ne mettent pas fin à la société.

**Art. 9.** Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

## **Titre III.- Administration**

**Art. 10.** La société est administrée par un Conseil de Gérance qui sera composé de trois membres au moins, associés ou non.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, pour une durée limitée ou sans limitation de durée. L'assemblée générale des associés peut révoquer les gérants à tout moment, avec ou sans motif.

Le Conseil de Gérance désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un autre gérant présent.

Chaque gérant de la société empêché de participer à une réunion du Conseil de Gérance peut désigner par écrit, télégramme, télex ou téléfax, un autre membre du Conseil de Gérance comme son mandataire, aux fins de le représenter et de voter en son nom.

Tout membre du Conseil de Gérance qui participe à une réunion du Conseil de Gérance via un moyen de communication (incluant le téléphone ou une vidéo conférence) qui permet aux autres membres du Conseil de Gérance présents à cette réunion (soit en personne soit par mandataire ou au moyen de ce type de communication) d'entendre à tout moment ce membre et permettant à ce membre d'entendre à tout moment les autres membres sera considéré comme étant présent en personne à cette réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion. Les membres du Conseil de Gérance qui participent à une réunion du Conseil de Gérance via un tel moyen de communication ratifieront leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès-verbal de cette réunion.

Le Conseil de Gérance se réunit sur la convocation du président, ou tout tiers délégué par lui ou par n'importe lequel de ses gérants, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et agir que si une majorité de gérants sont présents ou représentés.

Les résolutions seront adoptées si elles ont été prises à la majorité des votes des membres présents soit en personne soit par mandataire à telle réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de Gérance seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion valablement convoquée avait été tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront enregistrées sur un procès-verbal signé par tous les membres qui ont participé à la réunion.

Des copies ou extraits de ce procès-verbal à produire lors d'une procédure judiciaire ou ailleurs seront valablement signés par le Président de la réunion ou par deux gérants.

**Art. 11.** Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes à condition qu'avant toute distribution, le Conseil de Gérance soit en possession de comptes intermédiaires de la société fournissant la preuve de l'existence de fonds suffisants à la distribution de ces acomptes sur dividendes.

En cas de vacance d'une place au Conseil de Gérance, les gérants restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

**Art. 12.** Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs gérants qui prendront la dénomination de gérants-délégués.

Le Conseil de Gérance peut également déléguer le pouvoir de représentation de la société à un ou plusieurs gérants ou à toute autre personne, associé ou non, qui représentera la société individuellement ou conjointement pour des transactions spécifiques tel que déterminé par le Conseil de Gérance.

Tout gérant, tel que désigné comme décrit dans le paragraphe précédent, peut donner pouvoir spécial, par sa seule signature, à toute autre personne susceptible d'agir seule comme mandataire ad hoc de la société pour certaines tâches telles que définies dans le pouvoir spécial.

**Art. 13.** La société est engagée par la seule signature d'un gérant pour toute décision ayant une valeur jusqu'à un montant de dix mille euros (10.000.- €). Concernant les décisions ayant une valeur supérieure à dix mille euros (10.000.- €), la société est engagée par les signatures conjointes d'au moins deux gérants.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

#### **Titre IV.- Assemblée générale des associés**

**Art. 15.** L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du Conseil de Gérance seront prises par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un, mais moins de vingt-cinq associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant plus de la moitié (50%) du capital social.

Les assemblées générales des associés se tiendront à Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

#### **Titre V.- Année comptable - profits - réserves**

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence en date du jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.

**Art. 17.** Chaque année au 31 décembre, la gérance établit un état financier qui contiendra un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un compte de pertes et profits, accompagné d'une annexe contenant un résumé de tous les engagements et dettes contractés par le Conseil de Gérance.

En même temps, le Conseil de Gérance dressera un compte de pertes et profits, qui sera soumis à l'assemblée générale des associés en même temps que l'inventaire.

**Art. 18.** Chaque associé aura le droit de consulter l'inventaire au siège social, ainsi que le compte de pertes et profits, pendant la quinzaine précédant l'assemblée générale annuelle.

**Art. 19.** Le solde positif du compte de pertes et profits, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. L'excédent est à la libre disposition des associés.

**Art. 20.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se rapportent aux dispositions légales applicables.

#### *Souscription - libération*

Les statuts ayant été établis, le comparant déclare vouloir souscrire le total du capital de la manière suivante:

	Parts sociales
Stichting EDEPT II, prénommée, .....	1.250.000
TOTAL: un million deux cent cinquante mille parts sociales, .....	1.250.000

Les parts sociales ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de douze mille cinq cents euros (12.500.- €) par un apport en numéraire de sorte que cette somme est à la disposition de la société à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à 1.900.- €.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre de gérants est fixé à trois (3).

2) Sont nommés gérants pour une période indéterminée:

1. Eric VANDERKERKEN, né à Esch-sur-Alzette, Luxembourg le 27 janvier 1964, demeurant professionnellement au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg;

2. Johan DEJANS, né à Aarschot, Belgique, le 17 novembre 1966, demeurant professionnellement au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg;

3. ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée le 24 septembre 2004 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103336, avec siège social au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg;

3) Le siège social de la société est établi à L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande du même comparant il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Bunetel, Frieders.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 septembre 2008, Relation: LAC/2008/37758. — Reçu à 0,50%: soixante-deux euros cinquante cents (€ 62,50).

Le Receveur ff. (signé): Franck Schneider.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



118505

Luxembourg, le 25 septembre 2008.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2008123534/212/375.

(080143740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2008.

---

**Vanessa Boutique S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6791 Grevenmacher, 15, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 98.771.

Les comptes annuels établis au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2008.

*Pour la société VANESSA BOUTIQUE SARL*

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

Référence de publication: 2008123479/745/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10662. - Reçu 18,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080142911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

---

**GS Tele II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 141.762.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twelfth of September.

Before Maître Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg.

There appeared

Stichting GS Tele II, a foundation (Stichting) established under the laws of The Netherlands on August 22, 2008, having its statutory office in The Netherlands at Fred. Roeskestraat 123 1HG, 1076 EE Amsterdam, The Netherlands,

here represented by Stanislas BUNETEL, Lawyer, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxy shall be signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, represented as mentioned above, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée, which it declared to form:

**Title I.- Denomination - registered office - object - duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a société à responsabilité limitée governed by actual laws, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended from time to time, the law of September 18, 1933 on limited liability companies, as amended, as well as the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The denomination of the company is "GS Tele II S.à r.l.".

**Art. 3.** The registered office of the company is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company, which is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 4.** The purpose of the company is to (i) purchase loans ("Collateral Loans") from Credit Suisse, London Branch which were provided to Endemol B.V., Endemol Finance B.V. and Edam España Investment Holding, S.L. pursuant to the Senior Facilities Agreement, dated as of July 3, 2007 and amended and restated on September 27, 2007, December 12, 2007 and May 14, 2008 (as further amended, restated, supplemented or otherwise modified from time to time, the "Endemol Credit Agreement"), among Edam Acquisition Holding IV, B.V. ("Parent"), Endemol B.V., the subsidiaries of Parent from time to time party thereto, ABN AMRO Bank N.V., Barclays Capital, Credit Suisse, London Branch, Goldman Sachs International, Lehman Brothers International (Europe) and Merrill Lynch International, as mandated lead arrangers, the lenders from time to time party thereto, Barclays Bank PLC, as facilities agent and as security agent (in such capacities,

together with any successors thereto, the "Agent") and ABN AMRO Bank N.V., as issuing bank, (ii) sell participations in the Collateral Loans to GS Tele I S.à r.l., a société à responsabilité limitée organized under the laws of Luxembourg (the "Transaction").

The company shall not (i) enter into any agreements other than any agreements to facilitate the Transaction or which are ancillary to or incidental to the Transaction, (ii) incur any debts, obligations or liabilities other than those reasonably necessary to complete the Transaction or for the ongoing maintenance of the Transaction and those relating to mandatory legal requirements, (iii) issue any securities other than those contemplated by the Transaction, or (iv) carry out any business other than in relation to or ancillary to the Transaction, or (v) provide security interests and guarantees for its own debts or the debts of GS Tele I S.à r.l. other than those contemplated for the Transaction.

**Art. 5.** The company is formed for an unlimited period of time.

### **Title II.- Capital - parts**

**Art. 6.** The capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (12,500.- €) represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares with a nominal value of one cent euro (0.01.- €) each.

**Art. 7.** Every share entitles its owner to one vote.

Shares are freely transferable among shareholders. Transfer of shares inter vivos to non shareholders may only be made with the prior approval of shareholders representing three quarters of the corporate capital.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the law of August 10, 1915 on commercial companies.

The shares are indivisible with regard to the company, which admits only one owner for each of them.

Shares in the company shall not be redeemable at the request of a shareholder.

The company, however, may redeem its shares whenever the Board of Managers considers this to be in the best interest of the company, subject to the terms and conditions it shall determine and within the limitations set forth by these articles and by law.

Unless the share redemption is immediately followed by a share capital reduction, any such redemption shall only be made out of the company's retained profits and non-compulsory reserves, including any paid-in surplus but excluding any reserve required by Luxembourg law. The redemption price shall be determined by the Board of Managers.

**Art. 8.** The company does not terminate by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

**Art. 9.** A shareholder as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a shareholder cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to financial statements and to the decisions of the general meetings.

### **Title III.- Management**

**Art. 10.** The company is managed by a Board of Managers, which will be composed of at least three members, who need not be shareholders.

The managers will be appointed by the general meeting of shareholders with or without limitation of their period of office. The general meeting of shareholders has the power to remove managers at any time without giving reasons.

The Board of Managers elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, another manager may preside over the meeting.

A manager unable to take part in a meeting may delegate by letter, telex, telefax or telegram another member of the Board to represent him at the meeting and to vote in his name.

Any member of the Board of Managers who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of a communications device (including a telephone or a video conference) which allows all the other members of the Board of Managers present at such meeting (whether in person, or by proxy, or by means of such communications device) to hear and to be heard by the other members at any time shall be deemed to be present in person at such meeting, and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. Members of the Board of Managers who participate in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of such a communications device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting.

The Board of Managers convenes upon call by the chairman, or any third party delegated by him or by any manager, as often as the interest of the company so requires.

The Board of Managers can validly deliberate and act only if the majority of managers is present or represented.

Resolutions shall be passed with the favourable vote of the majority of managers present or represented.

Circular resolutions signed by all members of the Board of Managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

The resolutions of the Board of Managers will be recorded in minutes signed by all of the members who took part at the deliberation.

Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two managers.

**Art. 11.** The Board of Managers is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

The Board of Managers may pay interim dividends, provided that prior to such authorisation, the Board of Managers shall be in possession of interim accounts of the company, which provide evidence that sufficient funds are available to pay such interim dividend.

In the event of a vacancy on the Board of Managers, the remaining managers have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

**Art. 12.** The Board of Managers may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more managers, who will be called Managing Director(s).

The Board of Managers may also delegate the power of company's representation to one or several managers or to any other person, shareholder or not, who will represent individually or jointly the company for specific transactions as determined by the Board of Managers.

Any manager, appointed as described in the previous paragraph, may issue a power of attorney, by his or her sole signature, as required, in order to give a special power to an attorney (ad hoc agent) to represent individually the company for specific purposes as determined in the special power of attorney.

**Art. 13.** The company is bound by the sole signature of any one manager for decisions having a value of an amount of up to ten thousand euro (10,000.- €). For decisions having a value of an amount over ten thousand euro (10,000.- €), the company is bound by the joint signature of at least two managers.

**Art. 14.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the company; as a proxy holder he is only responsible for the execution of his mandate.

#### **Title IV.- General meeting of the shareholders**

**Art. 15.** The sole shareholder shall exercise all powers vested with the general meeting of shareholders under section XII of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended.

All decisions exceeding the powers of the Board of Managers shall be taken by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one but less than twenty-five shareholders, decisions of shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the Board of Managers. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

General meetings of shareholders shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

#### **Title V.- Financial year - profits - reserves**

**Art. 16.** The company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year. Exceptionally the first financial year shall begin on the day of incorporation and close on December 31, 2008.

**Art. 17.** Each year, as of December 31, the Board of Managers will draw up the balance sheet, which will contain a record of the property of the company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the commitments and debts of the managers to the company.

At the same time the Board of Managers will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

**Art. 18.** Each shareholder may inspect at the registered office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account during the fortnight preceding the annual general meeting.

**Art. 19.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Each year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, any time and for any reason whatever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of shareholders.

**Art. 20.** In the event of a dissolution of the company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be shareholders, designated by the meeting of shareholders at the majority defined by article 142 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the debts.

**Art. 21.** For all matters not provided for in the present articles of incorporation, the parties refer to the existing laws.

#### *Subscription - payment*

The articles of incorporation having thus been established, the appearing party declares to subscribe the capital as follows:

Stichting GS Tele II, prenamed, ..... 1,250,000

TOTAL: one million two hundred fifty thousand shares, ..... 1,250,000

The shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (12,500.- €) is now available to the company, evidence thereof having been given to the undersigned notary.

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately 1,900.- €.

#### *Extraordinary general meeting*

Immediately after the incorporation of the company, the above-named shareholder took the following resolutions:

1) The number of managers is fixed at three (3).

2) Are appointed as managers for an unlimited period:

1. Eric VANDERKERKEN, born in Esch-sur-Alzette, Luxembourg on January 27, 1964, professionally residing at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg;

2. Johan DEJANS, born in Aarschot, Belgium, on November 17, 1966, professionally residing at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg;

3. ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated on September 24, 2004 and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 103336, with registered office at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg;

3) The company shall have its registered office at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, known to the undersigned notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Follows the French version:**

L'an deux mille huit, le douze septembre.

Par-devant Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Stichting GS Tele II, une fondation (Stichting) constituée le 22 août 2008 sous le droit des Pays-Bas, ayant son siège social aux Pays-Bas à Fred. Roeskestraat 123 1HG 1076 EE Amsterdam, Pays-Bas,

ici représentée par Stanislas BUNETEL, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conféré sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la personne représentant le comparant susnommé et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

#### **Titre I<sup>er</sup> .- Dénomination - siège social - objet - durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La dénomination de la société est "GS Tele II S.à r.l."

**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

**Art. 4.** L'objet de la société est de (i) acheter des prêts ("Collateral Loans") auprès de Crédit Suisse, succursale de Londres, qui ont été octroyés à Endemol B.V., Endemol Finance B.V. et Edam España Investment Holding, S.L. conformément à la Convention de Crédit Senior du 3 juillet 2007 telle que modifiée le 27 septembre 2007, le 12 décembre 2007 et le 14 mai 2008 (telle que modifiée par la suite, coordonnée, complétée ou telle que modifiée autrement par la suite, la "Convention de Crédit Endemol"), entre Edam Acquisition Holding IV, B.V. ( la "Mère"), Endemol B.V., les filiales de la Mère de temps en temps parties intéressées, ABN AMRO Bank N.V., Barclays Capital, Crédit Suisse, succursale de Londres, Goldman Sachs International, Lehman Brothers International (Europe) et Merrill Lynch International, mandatés comme arrangeurs principaux, de temps à autre parties à cette convention en tant que prêteurs, Barclays Bank PLC, en tant qu'agent des crédits et agent des sûre-tés (pris en ces qualités et ci-après dénommés avec leurs ayant droits, l'"Agent") et ABN AMRO Bank N.V., comme la banque émettrice, (ii) vendre des participations dans les Collateral Loans à GS Tele I S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée en vertu du droit de Luxembourg (la "Transaction").

La société ne doit pas (i) conclure des contrats autres que des accords pour faciliter la Transaction ou qui sont annexes ou accessoires à la Transaction, (ii) engager des dettes ou des obligations autres que celles qui sont raisonnablement nécessaires pour mener à bien la Transaction ou pour l'entretien continu de la Transaction et celles relatives aux exigences impératives de la loi, (iii) émettre des titres autres que ceux envisagés par la Transaction, ou (iv) procéder à toute activité autre que celles en lien ou accessoire à la Transaction, ou (v) octroyer des sûretés et des garanties pour ses propres dettes ou les dettes de GS Tele I S.à r.l. autres que celles envisagées pour la Transaction.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

## **Titre II.- Capital - parts**

**Art. 6.** Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.- €) divisé en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un cent d'euro (0,01.- €) chacune.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une voix.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les cessions de parts sociales entre vifs à des tiers non associés ne peuvent être effectuées que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est fait renvoi aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui n'admet qu'un seul titulaire à son égard pour chaque part.

Les parts sociales ne sont pas remboursables à la demande des associés.

La société peut, toutefois, lorsque le Conseil de Gérance considère que cela est dans l'intérêt de la société, aux conditions et aux termes prévus par la loi et les statuts, racheter ses propres parts.

A moins que le rachat des parts soit immédiatement suivi par une réduction de capital, tout remboursement ne pourra être effectué qu'au moyen des bénéfices non distribués de la société et des réserves disponibles, en ce compris les réserves excédentaires, mais excluant les réserves légales prévues par la loi luxembourgeoise. Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil de Gérance.

**Art. 8.** La faillite, l'insolvabilité, le décès ou l'incapacité d'un associé ne mettent pas fin à la société.

**Art. 9.** Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

## **Titre III.- Administration**

**Art. 10.** La société est administrée par un Conseil de Gérance qui sera composé de trois membres au moins, associés ou non.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, pour une durée limitée ou sans limitation de durée. L'assemblée générale des associés peut révoquer les gérants à tout moment, avec ou sans motif.

Le Conseil de Gérance désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un autre gérant présent.

Chaque gérant de la société empêché de participer à une réunion du Conseil de Gérance peut désigner par écrit, télégramme, télex ou téléfax, un autre membre du Conseil de Gérance comme son mandataire, aux fins de le représenter et de voter en son nom.

Tout membre du Conseil de Gérance qui participe à une réunion du Conseil de Gérance via un moyen de communication (incluant le téléphone ou une vidéo conférence) qui permet aux autres membres du Conseil de Gérance présents à cette réunion (soit en personne soit par mandataire ou au moyen de ce type de communication) d'entendre à tout moment ce membre et permettant à ce membre d'entendre à tout moment les autres membres sera considéré comme étant présent en personne à cette réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion. Les membres du Conseil de Gérance qui participent à une réunion du Conseil de Gérance via un tel moyen de communication ratifieront leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès-verbal de cette réunion.

Le Conseil de Gérance se réunit sur la convocation du président, ou tout tiers délégué par lui ou par n'importe lequel de ses gérants, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et agir que si une majorité de gérants sont présents ou représentés.

Les résolutions seront adoptées si elles ont été prises à la majorité des votes des membres présents soit en personne soit par mandataire à telle réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de Gérance seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion valablement convoquée avait été tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront enregistrées sur un procès-verbal signé par tous les membres qui ont participé à la réunion.

Des copies ou extraits de ce procès-verbal à produire lors d'une procédure judiciaire ou ailleurs seront valablement signés par le Président de la réunion ou par deux gérants.

**Art. 11.** Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes à condition qu'avant toute distribution, le Conseil de Gérance soit en possession de comptes intermédiaires de la société fournissant la preuve de l'existence de fonds suffisants à la distribution de ces acomptes sur dividendes.

En cas de vacance d'une place au Conseil de Gérance, les gérants restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

**Art. 12.** Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs gérants qui prendront la dénomination de gérants-délégués.

Le Conseil de Gérance peut également déléguer le pouvoir de représentation de la société à un ou plusieurs gérants ou à toute autre personne, associé ou non, qui représentera la société individuellement ou conjointement pour des transactions spécifiques tel que déterminé par le Conseil de Gérance.

Tout gérant, tel que désigné comme décrit dans le paragraphe précédent, peut donner pouvoir spécial, par sa seule signature, à toute autre personne susceptible d'agir seule comme mandataire ad hoc de la société pour certaines tâches telles que définies dans le pouvoir spécial.

**Art. 13.** La société est engagée par la seule signature d'un gérant pour toute décision ayant une valeur jusqu'à un montant de dix mille euros (10.000.- €). Concernant les décisions ayant une valeur supérieure à dix mille euros (10.000.- €), la société est engagée par les signatures conjointes d'au moins deux gérants.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

#### **Titre IV.- Assemblée générale des associés**

**Art. 15.** L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du Conseil de Gérance seront prises par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un, mais moins de vingt-cinq associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant plus de la moitié (50%) du capital social.

Les assemblées générales des associés se tiendront à Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

### **Titre V.- Année comptable - profits - réserves**

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence en date du jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.

**Art. 17.** Chaque année au 31 décembre, la gérance établit un état financier qui contiendra un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un compte de pertes et profits, accompagné d'une annexe contenant un résumé de tous les engagements et dettes contractés par le Conseil de Gérance.

En même temps, le Conseil de Gérance dressera un compte de pertes et profits, qui sera soumis à l'assemblée générale des associés en même temps que l'inventaire.

**Art. 18.** Chaque associé aura le droit de consulter l'inventaire au siège social, ainsi que le compte de pertes et profits, pendant la quinzaine précédent l'assemblée générale annuelle.

**Art. 19.** Le solde positif du compte de pertes et profits, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. L'excédent est à la libre disposition des associés.

**Art. 20.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se rapportent aux dispositions légales applicables.

#### *Souscription - libération*

Les statuts ayant été établis, le comparant déclare vouloir souscrire le total du capital de la manière suivante:

Stichting GS Tele II, prénommée, . . . . .	1.250.000
TOTAL: un million deux cent cinquante mille parts sociales, . . . . .	1.250.000

Les parts sociales ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de douze mille cinq cents euros (12.500.- €) par un apport en numéraire de sorte que cette somme est à la disposition de la société à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à 1.900.- €.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre de gérants est fixé à trois (3).

2) Sont nommés gérants pour une période indéterminée:

1. Eric VANDERKERKEN, né à Esch-sur-Alzette, Luxembourg le 27 janvier 1964, demeurant professionnellement au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg;

2. Johan DEJANS, né à Aarschot, Belgique, le 17 novembre 1966, demeurant professionnellement au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg;

3. ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée le 24 septembre 2004 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103336, avec siège social au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

3) Le siège social de la société est établi à L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande du même comparant il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Bunetel, Frieders.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 SEPTEMBRE 2008. Relation: LAC / 2008 / 37764. — Reçu à 0,50%: soixante-deux euros cinquante cents (€ 62,50).

Le Receveur ff. (signé): Franck Schneider.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2008.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2008123544/212/372.

(080143898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2008.

---

**Goeres S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 22, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 35.382.

—  
*Assemblée générale extraordinaire du 23 septembre 2008*

Les associés représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris la résolution suivante:

Le siège de Goeres s. à r. l. déménage du

107, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg

à la nouvelle adresse: 22, rue Philippe II. L-2340 Luxembourg

Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Raymond Goeres / Pieternel Goeres-Slager.

Référence de publication: 2008123287/9414/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2008, réf. LSO-CU08071. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080143077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

---

**Librefort A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1744 Luxembourg, 9, rue de Saint Hubert.

R.C.S. Luxembourg B 65.468.

—  
Le bilan au 21 novembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 22.09.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008123275/578/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2008, réf. LSO-CS12749. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080143200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

---

**Lehman Brothers Helsinki Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 2.500.000,00.**

R.C.S. Luxembourg B 88.251.

—  
EXTRAIT

Le siège social de la société «Lehman Brothers Helsinki Holdings S.à r.l.» inscrite au R.C.S, Luxembourg sous le numéro B 88.251 a été dénoncé, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 24 septembre 2008.

Pour extrait conforme

Interconsult S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008123298/536/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2008, réf. LSO-CU08058. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080143357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

---